

Pour un prix identique aux tarifs réglementés de vente fixés par les pouvoirs publics, optez pour de l'énergie 100% verte et des bonus pour diminuer vos factures ! (voir en page 2)

Pour l'option tarifaire « base » (sans heures creuses)

Cette part varie en fonction de la puissance de votre abonnement

C'est le prix pour l'énergie que vous consommez

Puissance max en KVA	Abonnement en euros par mois			Prix par killowatt-heure		
	plüm électricité 100% verte		Tarif bleu d'EDF électricité non renouvelable	plüm électricité 100% verte		Tarif bleu d'EDF électricité non renouvelable
	HTT	TTC	TTC	HTT	TTC	TTC
3	6,22 €	7,66 €	7,66 €	0,0852 €	0,1452 €	0,1452 €
6	7,37 €	9,21 €	9,21 €			
9	8,61 €	10,86 €	10,86 €			
12	9,91 €	12,58 €	12,58 €			
15	11,16 €	14,24 €	14,24 €			
18	12,47 €	15,96 €	15,96 €	0,0866 €	0,1469 €	0,1469 €
24	15,47 €	19,81 €	19,81 €			
30	18,46 €	23,65 €	23,65 €			
36	20,69 €	26,69 €	26,69 €			

C'est la puissance maximale d'électricité utilisable simultanément chez vous (ex : 6 kVA = 6 000 W maximum)

Pour l'option tarifaire « heures pleines / heures creuse »

Puissance max en kVA	Abonnement en euros par mois			Prix par kilowatt-heure					
	plüm électricité 100% verte		Tarif bleu d'EDF électricité non renouvelable	plüm électricité 100% verte				Tarif bleu d'EDF électricité non renouvelable	
	HTT	TTC	TTC	Hors toutes taxes		TTC		TTC	
				Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
6	8,08 €	10,30 €	10,30 €						
9	9,78 €	12,61 €	12,61 €						
12	11,34 €	14,77 €	14,77 €						
15	12,76 €	16,78 €	16,78 €						
18	14,03 €	18,64 €	18,64 €						
24	17,09 €	22,89 €	22,89 €						
30	19,70 €	24,96 €	24,96 €	0,0995 €	0,0703 €	0,1580 €	0,1230 €	0,1580 €	0,1230 €
36	22,06 €	28,13 €	28,13 €						

Le prix TTC du Tarif Bleu pratiqué par EDF au 1^{er} janvier 2019 est proposé à titre de comparaison.

Une cagnotte pour tous vos bonus !

L'offre Plüm, c'est un prix avantageux pour la meilleure des énergies,
mais aussi des bonus en euros pour diminuer vos factures :

Le bonus éco-conso : récompenser vos économies d'énergie 🐢

On calcule votre économie d'énergie en comparant la consommation que nous avons estimée à ce que vous avez réellement consommé. Votre bonus est obtenu en multipliant l'énergie économisée par le prix du kilowattheure HTT.

Exemple pour une puissance de 6kVA en base : vous avez consommé 3 200 kilowatt-heures (kWh), alors que nous avons estimé votre consommation à 3 600 kWh. La différence (3 600 - 3 200 = 400 kWh) est multipliée par le prix du kWh (0,0866 €). Soit près de 35€ qui vous sont offerts en bonus !

NB : on vous aide et encourage à avoir une consommation maîtrisée, mais vous n'aurez évidemment pas de malus si vous consommez plus que prévu.

Le bonus parrainage 🚀 20€ dans votre cagnotte et 20€ pour votre filleul

Parlez de Plüm autour de vous, ça rapporte ! A chaque parrainage, nous vous offrons 20€ pour vous et 20€ pour votre filleul, dès l'activation de son contrat chez Plüm.

Pour parrainer, il suffit de partager votre lien de parrainage à vos proches et voisins. Il est doté d'un code de parrainage lié directement à votre compte client. est valable pour toute souscription en ligne et sans limite de filleuls !



Bonus coup de pouce : accélérons ensemble la transition énergétique 🌱

C'est nouveau et c'est une première. Depuis votre espace client sur plum.fr, utilisez votre cagnotte pour promouvoir la construction de nouveaux moyens de production renouvelables.

C'est comme si vous deveniez propriétaire d'une partie de la nouvelle ferme solaire d'Akuo Energy, le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable en France, ou encore d'un nouveau champ d'éoliennes etc.

Pour dix euros de cagnotte engagés, nous vous offrons 35 kilowattheures, chaque année, soit 2,5€ déduits de votre facture, sans limite de durée !

Comment sont calculés les prix TTC ?

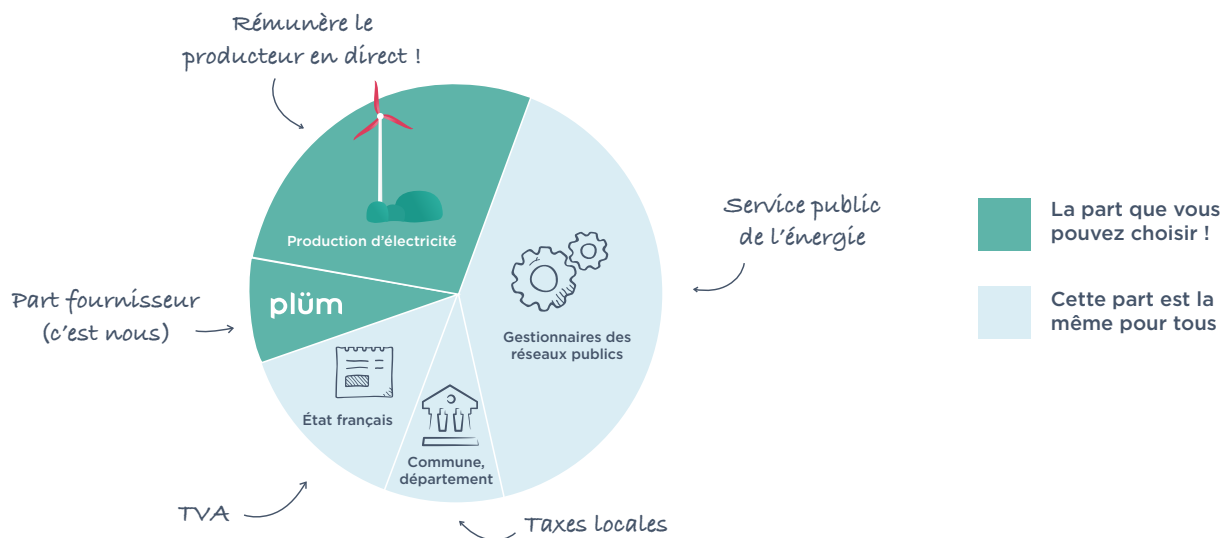
Pour obtenir le prix « toutes taxes comprises » (TTC), il faut ajouter au prix « hors toutes taxes » (HTT) les éléments suivants :

- 1) les taxes et contributions énergie ;
 - **la contribution tarifaire d'acheminement (CTA)** appliquée à votre abonnement,
 - **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**, fixée par la commune ou le département, d'un montant maximum de 0,9563 € par kilowattheure au 1^{er} janvier 2019,
 - **La contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE)**, d'un montant de 0,0225 € par kilowattheure, au 1^{er} janvier 2019.

- 2) puis la TVA ;
 - au taux de **5,5%** pour l'abonnement et la CTA,
 - au taux de **20%** sur la consommation d'électricité et les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Comment se décompose ma facture d'électricité ?

Votre facture d'électricité couvre de nombreux coûts, notamment les taxes et contributions sur l'électricité qui sont les mêmes, quel que soit votre fournisseur. Passer chez Plüm, c'est être sûr qu'une partie de votre facture rémunère directement un producteur d'énergie renouvelable !



Synthèse des conditions générales de vente

Caractéristiques de l'offre et options incluses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre sans engagement ✓ Espace client en ligne permettant de piloter sa consommation ✓ "Bonus éco-conso" accordée à chaque cycle de facturation si la consommation réelle est inférieure à la consommation estimée. Montant correspondant à la valorisation hors toutes taxes de la consommation économisée - limitée à 15% de la consommation réalisée.
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction ✓ Date d'effet : au plus tôt le lendemain de la transmission de la commande à Enedis et au plus tard 10 jours après la demande
Facturation et modalités de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Paiement des mensualités en début de mois ✓ Facturation tous les 12 mois ✓ Factures électroniques ✓ Délai de paiement : affiché sur la facture ✓ Modes de paiement : prélèvement bancaire, mandat cash, chèque, chèque énergie - enregistrer les chèques sur le site https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement
Conditions de révision des prix	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Indexation sur les tarifs réglementés de vente ✓ Évolution possible avec un préavis de 1 mois ✓ Application des modifications réglementaires dès l'entrée en vigueur (taxes)
Prestations techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prestations possibles et prix disponibles sur enedis.fr (catalogue des prestations Enedis)
Résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyen de prévenance : par email ou courrier indiquant le relevé de compteur de sortie ✓ Délai de prévenance : contacter Plüm Énergie le jour du départ du logement ✓ Résiliation sans frais
Résiliation à l'initiative du fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyen de prévenance : courrier recommandé avec AR ✓ Délai : 6 semaines
Incidents de paiement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal (minimum 7,50 €)
Dépôt de garantie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Peut être demandé pendant l'exécution du contrat en cas d'incidents de paiement répétés ou avant l'activation du contrat selon les conditions contractuelles ✓ S'il est demandé, le dépôt de garantie est d'un montant de 250€
Service clients et réclamations	<ul style="list-style-type: none"> ✉ Plüm Énergie - 30 rue Proudhon, 93210 Saint-Denis ✉ service-client@plum.fr ☎ 09 77 55 80 30